

Interview de Bernard Aubin (BA) responsable de la Communication Fédérale à Jean-Philippe Catanzaro (JPC) responsable Confédéral chargé du dossier « régime spéciaux »

BA : Jean-Philippe, le vendredi 26 octobre tu as conduit la délégation CFTC devant le Ministre du travail et des relations sociales Xavier Bertrand, quelle est ta première remarque ?

JPC : J'ai conduit une délégation CFTC, accompagné des Présidents des 2 Fédérations principalement concernées (Bernard Merten pour la Fédération Chimie Mine Textile Energie {CMTE} et Philippe Gautier pour la Fédération Générale CFTC des Transports {FGT}).

La CFTC a fait le choix, d'une délégation restreinte sur le plan stratégique bien évidemment, afin d'essayer de profiter de la rencontre avec le Ministre pour aller au fond des choses et ce fut le cas. En effet, notre réunion a duré plus d'une heure quarante alors que certaines rencontres des délégations des autres organisations composées dans certains cas de 8 personnes ont duré une heure de moins que nous.

BA : Pourrais-tu approfondir un peu plus tes remarques au sujet de cette stratégie ?

JPC : la stratégie de la CFTC était la bonne puisque nous sommes allés au fond des choses ce qui n'aurait pas été possible avec une délégation beaucoup plus large. N'importe quel professionnel même débutant est capable de comprendre que des échanges sérieux et constructifs ne peuvent se tenir en présence d'une délégation hétéroclite et trop importante.

Il est néanmoins évident que certaines Confédérations, n'ont pas pu sur ce sujet se substituer aux problèmes de la gestion d'égo des dirigeants de leurs structures qui bien qu'inutiles ont souhaité venir parader devant le ministre préférant ainsi leur petite personne à l'intérêt de leurs mandants.

Je suis donc très fier qu'à la CFTC des militants comme Roger Dillenseger, qui en tant que responsable du secteur Cheminot a suivi à mes côtés l'ensemble des démarches, ait su dépasser les clivages internes pour placer l'intérêt des adhérents et de la CFTC avant sa personne.

BA : Pour conclure sur ce point, que t'inspire cette situation ?

JPC : Cela me conforte un peu en tant que militant CFTC confronté comme d'autres à la triste médiocrité d'un certain nombre d'apparatchiks de voir, bien qu'hélas la situation existe encore trop souvent chez nous, que nous arrivons néanmoins à la contourner dans certains cas.

Avec les grands enjeux concernant notamment la représentativité, le régime général et de manière plus large le financement de la protection sociale qui seront sur la table en 2008, il faudra que la CFTC soit capable de maintenir ce cap stratégique qui a fait ses preuves pour ne pas disparaître purement et simplement.

BA : Concernant le sujet de fond et la teneur des échanges avec le Ministre, nous comprenons tous qu'il n'est pas possible d'en diffuser en détail la teneur, mais sur plusieurs points, il est important que tu nous éclaires.

Nous savons que ce vendredi 26 octobre 2007, la CFTC :

- ✓ a été reçue, à sa demande, par le Ministre du travail et des relations sociales Xavier Bertrand.

- ✓ que vous avez procédé à une analyse détaillée du document d'orientation remis le 10 octobre dernier à l'ensemble des organisations syndicales.
- ✓ que vous avez présenté au Ministre les différents points d'achoppement sur la base des attentes émanant des principaux secteurs concernés (SNCF, RATP, IEG).
- ✓ qu'officiellement, le Ministre a précisé qu'il mettrait à l'étude certaines des questions soulevées par la CFTC : le système de décote ou encore le calcul de la pension.
- ✓ que la CFTC attend que le Ministre puisse maintenant donner des éléments tangibles et cela très rapidement, dans la mesure où des échéances prochaines viendront donner le possible « coup d'envoi » à la poursuite du mouvement de grève.
- ✓ qu'étant donné les menaces qui pèsent d'un nouvel appel à la grève en novembre, la CFTC insiste sur l'impérieuse nécessité pour le gouvernement de présenter ses prochaines orientations.
- ✓ Qu'il est indispensable que ces orientations soient clarifiées, pour venir répondre aux négociations d'entreprise qui doivent se mettre en place.

Au-delà de ce que nous savons et que je viens d'exposer, qui est officiel, je te propose de nous expliquer un peu plus ton avis suite aux échanges du vendredi 26 octobre dernier de manière synthétique.

JPC : Il ressort de la réunion du vendredi 26 octobre 2006, que les enjeux se placent dans la perspective des réformes qui auront lieu en 2008 (régime général, et plus largement le financement de la protection sociale en France).

Il était donc indispensable de vérifier, dans quelle mesure, le gouvernement a pris conscience de l'impact de la réforme sur les agents et salariés concernés. C'était un des axes forts que nous avons lors de notre rencontre du vendredi 26 octobre afin de bien mettre en perspective devant le Ministre l'impact réel de la réforme et de ces conséquences.

Il était de notre responsabilité de bien faire comprendre au Ministre la perception des agents et salariés concernés dans un premier temps. En effet, si le Ministre arrive à bien mesurer la perception de l'impact de la réforme, auprès des personnels concernés et cela de manière objective, il sera donc plus réceptif aux propositions d'aménagements que nous sommes en mesure de lui expliquer.

BA : Peux-tu nous donner quelques exemples concrets ?

JPC : Nous avons demandé et proposé de multiples aménagements de la réforme en privilégiant l'intégration bien évidemment des propositions typiquement CFTC. Nous avons notamment développé une proposition élaborée en lien et grâce à Gérard Hacquard, un militant cheminot Alsacien qui a accepté de faire partager son expertise au bénéfice de l'intérêt collectif.

Cette proposition très technique en lien direct avec le calcul de la pension, vise notamment à atténuer de manière très forte les mesures proposées dans le document d'orientation du 10 octobre dernier. Nous avons également argumenté sur l'impact de la décote en proposant d'en minimiser les conséquences.

BA : Ces sujet sont cruciaux, et peuvent susciter un espoir très fort auprès des militants concernés, penses-tu qu'une solution sérieuse existe encore ?

JPC : Je tiens à dire, que le Ministre nous a confirmé que les deux propositions que je viens d'expliquer (comme plusieurs autres) étaient à l'étude dès ce week-

end. Il est donc en effet raisonnable de penser qu'un espoir est encore possible. Toutefois, il est fondamental pour la CFTC que si décision positive il y a, cette dernière intervienne vite, et soit immédiatement intégrée dans les différents simulateurs comme nous l'avons demandé.

Pour la CFTC, il est fondamental que les agents et salariés concernés puissent mesurer concrètement, s'ils sont acceptés par le Ministre, l'apport des aménagements, au regard de leur situation individuelle.

La vraie question est de savoir à quel moment le Ministre choisira d'annoncer sa décision.

BA : Justement tu précèdes ma question en gage de conclusion : à quelle date penses-tu possible que le Ministre fasse part de sa décision ?

JPC : Toute la question est là. Le Ministre peut choisir en cohérence avec ses déclarations d'écouter les syndicats réformistes (CFTC, CFDT, CFE/CGC, UNSA) en privilégiant le dialogue et la discussion plutôt que « la pression de la rue » et dans ce cas, il pourrait choisir de diffuser l'information avant les dates éventuelles des grèves annoncées pour mi-novembre.

La CFTC a insisté sur ce choix en précisant bien, que la responsabilité de décision revenait évidemment, aux agents et salariés concernés sur le plan individuel.

Mais, il faut bien comprendre que si le Ministre venait à choisir cette option, il faudrait aussi que les dits syndicats soient en capacité d'assumer leur choix au niveau des branches et entreprises.

Si le gouvernement estimait en revanche que les réformistes ne sont pas en mesure de se rassembler et de prendre ensuite à leur niveau leurs responsabilités, ce qui est hélas possible, il peut aussi choisir d'attendre la grève et de s'adresser directement aux agents et salariés concernés en détournant sans le dire celles et ceux qui auraient dans ce cas fait la preuve de leur limites (ce qui ne serait pas de bon augure pour ce qui est de l'avenir de leur organisation au sein de leurs branches et entreprises concernés, au regard de la représentativité dans leur branche et ce dès 2008 – mais dans ce cas, cela relèverait de la responsabilité pleine et entière des responsables des structures concernés).

La question du contournement mérite toutefois d'être posée notamment au regard du déplacement du Président de la République au contact direct des cheminots devant les caméras.

En conclusion, les jours à venir vont être déterminants pour l'avenir des agents et salariés concernés. La CFTC mettra tout en œuvre pour que l'impact de la réforme soit sérieusement aménagé pour les agents et salariés concernés.

Mais également pour que si impact, il y a, ce dernier soit également intégré au niveau des simulateurs pour que les aménagements soient mesurables et lisibles au regard des situations individuelles de tous les bénéficiaires des régimes spéciaux.

Nous sommes donc dans l'attente de la réponse du gouvernement.

Paris le samedi 27 octobre 2007